

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an... 30 fr.

Six mois... 16

Trois mois... 8

POSTE :

Un an... 35 fr.

Six mois... 18

Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.

Reclames... 30

Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de réimpression la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant soin de joindre un exemplaire original.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 30 Juillet 1880.

LA QUESTION D'ORIENT.

La Porte a communiqué aux puissances sa réponse à leur note collective. Cette note demandait, à l'instigation de la France, une augmentation de territoire pour la Grèce. La frontière grecque devrait être reportée plus au nord et passer sur les crêtes de l'Olympe. La Porte refuse en termes énergiques, dit le Temps. Elle a vraiment beau jeu. Il lui suffit d'opposer à la conférence de Berlin, qui a rédigé la note collective, le traité solennel de Berlin conclu en 1878. Les signataires du traité adoptant la proposition de M. Waddington, « ce bêta joufflu et naïf », émettaient le vœu que la Turquie fit quelques concessions à la Grèce, mais ils ne précisèrent point ces concessions et déclaraient formellement que ce vœu ne serait point suivi d'une action coercitive.

Maintenant les puissances parlent d'une intervention armée; la Porte a donc raison de leur dire: Vous manquez à vos engagements, vous violez le traité que vous prétendez faire respecter.

Le raisonnement de la Porte est irréfutabable. Mais qu'il les puissances sont les plus fortes, elles veulent intervenir, elles interviendront, et ici le plaisant atteint un degré rare. Une flotte sera envoyée dans les eaux de l'Adriatique, flotte collective comme la nôtre; les collectivistes de Paris peuvent se réjouir, l'Europe adopte leur vocabulaire. Cette flotte sera composée de deux vaisseaux de chaque nation; mais tout d'abord surgit une difficulté. Qui commandera cette flotte? Les puissances seraient disposées à partager cet honneur entre la France et l'Angleterre.

C'est assez naturel; la France et l'Angleterre sont, en effet, les deux puissances qui ont réclamé l'intervention; à ce propos, une remarque: la France est gouvernée par M.

Gambetta, appelé jadis, par M. Thiers, un fou furieux; l'Angleterre a pour premier ministre M. Gladstone, que lord Beaconsfield appelait dernièrement un fou criminel. Fou furieux, fou criminel, les deux font la paire. — Où nous conduiront-ils? L'Europe leur laisse le soin de diriger l'équipée où ils se sont embarqués.

Revenons à la flotte. Le commandement sera partagé entre l'Angleterre et la France; l'amiral français et l'amiral anglais commanderont-ils chacun la moitié de la flotte? C'est inadmissible; il faut de l'unité dans le commandement, exerceront-ils le commandement chacun à tour de rôle? Cela rappellerait la situation de l'armée grecque à Marathon; mais quel sera l'Arésilide, quel sera le Miltiade? L'un aura-t-il assez de désintéressement pour céder son tour, au bon moment; l'autre aura-t-il assez de talent pour vaincre?

Mais que parlons-nous de vaincre! la flotte ne contiendra point de troupes de débarquement; elle ne pourra donc combattre, car il s'agit de prendre des villes situées dans les terres, de conquérir un pays de montagnes; s'imagine-t-on des cuirassés naviguant sur les crêtes de l'Olympe?

M. Prédhomme n'était pas plus drôle quand il peignait le char de l'Etat naviguant sur un volcan. On se demande ce que signifie cette démonstration? Pourquoi les plus fortes têtes de l'Europe ont-elles accepté cette ridicule combinaison? Evidemment M. de Bismark, qui n'est pas un bêta, a une arrière-pensée, et le prince Gortschakoff, qui n'est point naïf, a d'autres visées. Arrêtée par le traité de Berlin dans sa marche sur Constantinople, la Russie dut se résigner à la restitution de deux provinces, la Bulgarie et la Roumélie; mais elle n'a cessé de travailler à défaire ce qui avait été fait contre elle. A la question grecque se substituera bientôt la question bulgare, et pendant que les cuirassés collectifs s'apprentent à escalader l'Olympe, des soldats et des officiers russes se rendent en grand nombre en Bulgarie.

H.-A. MARTIN.

Que se passe-t-il en ce moment en Orient?

C'est ce qu'il est assez difficile d'entrevoir clairement, car les journaux ministériels sont muets, et quand ils parlent, ils ne disent pas la vérité.

Simplement, il paraît que le tollé général de la presse parisienne a produit une certaine impression dans les régions gouvernementales. Le dictateur s'est ému, non pas des conséquences de ses projets, — il est trop infatué pour les voir, — mais de l'opposition qu'il rencontrait et qui menaçait sa popularité. Le bruit court déjà que la mission Thomassin est, sinon abandonnée, du moins ajournée à une époque indéfinie. Quelques journaux l'annoncent; et nous en avons un second écho dans cette dépêche que le Moniteur universel a reçue de Berlin; car, sous notre gouvernement, c'est de l'étranger que viennent les informations.

Berlin, 28 juillet, 9 h. soir.

Le mouvement de retraite de la France dans l'affaire grecque cause ici un désappointement visible; on voyait avec plaisir la France s'engager en Orient. La Gazette nationale, parlant de l'ajournement de la mission Thomassin, dit que c'est l'enterrement de la politique orientale de M. Waddington, continuée par M. de Freycinet; il ne reste plus que la participation de la France à la démonstration navale. Il est possible que le mouvement de l'opinion publique en France empêche même cette participation.

Le journal allemand prétend voir la main du doc Decazes, ce qui est fort honorable pour ce diplomate, dans le soulèvement unanime de la presse conservatrice contre la politique philhellène du gouvernement.

Si, à Berlin, on voyait « avec plaisir » la France s'engager en Orient, c'est que cette politique nous était fatale et servait les projets allemands. Nous avions donc raison de la combattre.

Si le mouvement de retraite de la France cause un désappointement visible, c'est qu'il dérange les plans de M. de Bismark. Nous avions donc raison encore de le conseiller.

Dieu veuille que notre gouvernement écoute la voix du bon sens et ne fasse pas partir la mission Thomassin!

Chronique générale.

Malgré les démentis donnés, il paraît se confirmer dans les régions officielles que si les événements s'aggravaient en Orient, le gouvernement convoquerait les Chambres à une session extraordinaire pour le mois d'octobre. Nous tenons ce renseignement d'une source absolument certaine.

(Tablettes.)

Nous croyons savoir que M. Constans a communiqué au conseil des ministres différentes lettres qui lui sont parvenues de Cherbourg, au sujet des incidents qui peuvent se produire si le vice-amiral Ribourt est maintenu à son poste au moment du voyage du Président de la République.

Dans le conseil des ministres tenu mardi à l'Élysée, M. le garde des sceaux a été chargé d'examiner la question de savoir s'il y a lieu d'accorder ou non l'amnistie aux Arabes compromis dans les dernières insurrections algériennes.

M. Cazot rédigera un rapport dont il trouvera les éléments dans le dossier qui lui a été remis à cet effet par M. Constans, ministre de l'intérieur; il donnera communication de son travail à ses collègues dans le prochain conseil des ministres, qui aura lieu demain samedi.

Nous ferons remarquer à ce sujet que, en ce qui concerne les Arabes condamnés, il n'y a point lieu de les admettre au bénéfice de la loi d'amnistie du 10 juillet. Les Arabes, en effet, ne jouissant pas de la qualité de citoyens français, ne possèdent aucun des droits politiques attachés à cette qualité. L'amnistie ne saurait leur rendre ce qu'ils n'ont point perdu. Il ne peut donc être ques-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

— J'ai un fils, achevai-je; un chérubin bouclé. Son portrait est là, peint sur mon médaillon; regarde-le bien. Me ressemble-t-il?

— Qu'il est joli! Il a tes yeux et tes cheveux.

— Et le beau front large de son père, quelques-unes de ses qualités et mes défauts; je l'en corrigerai, car ils sont affreux. Je l'ai nommé Néréis, monsieur mon fils, en souvenir de toi, la belle Lella arabe, pour qui il prie matin et soir. Je ne l'oubliais pas, va! Le désir de savoir ce que tu étais devenue et quel était ton sort me poursuivait. Des qu'on m'a remis ton collier, j'ai écrit lettres sur lettres, et n'obtenant pas de renseignements par ce moyen, j'ai tenté une recherche personnelle. Te voilà retrouvée, je ne te quitte plus.

— Ah! que je te disais! j'ai revu Millia aussi à Rennes.

— Millia! Et lui?

— Lui? C'est prononcé n'était ni régime direct, ni régime indirect; je suis malgré ça l'attribuer à son sujet Henri Kinstone. Néréisae pensait encore au bel

Anglais. Il ne fallait pas jeter de l'huile sur le feu: je mentis.

— Non, lui dis-je.

Elle soupira. Ses beaux yeux se voilèrent.

— Tu m'as donc pardonnée, repris-je, d'avoir demandé à Henry Kinstone tes gages d'amour et de l'avoir ainsi fait rompre avec toi.

— Te pardonner, mignonne!... je sais tout! Il aimait Camille, murmura-t-elle, leur mariage était convenu, ton amitié me trompait.

— C'est ton père qui te l'a dit?

— Oui, Hélène.

— Parle-moi de Mohamed; Est-il ignoré ou il est.

— Mon père a été tué dans une rencontre au douar des Matmata.

— Et Tounny?

— Ruiné par la guerre, il erre avec sa tribu aux confins du désert.

— Et tes Mauresques?

— El-Méram détestait Kadji, Selda et Thalée: il les a vendues à un Grec de Mostaganem.

— Comme tu as dû souffrir de ces pertes et de ces séparations!

— C'était écrit!

— Ton mari te rend-il heureuse? Il a l'air heureux.

— El-Méram est un maître juste; il est pour ses femmes ce qu'elles sont pour lui.

— Ses femmes!... m'écriai-je, ses femmes!...

— Depuis que nous sommes unis, le Cadi l'a marié sept fois et dé marié trois.

Sous le coup de cette révélation, je gardai le silence.

— Ayant Néréisae, comment pouvait-on épouser d'autres femmes? La fille de Mohamed était, s'il est possible, encore plus belle que lorsqu'elle venait à Alger. Ses traits s'étaient caractérisés, ses formes épanouies, la transparence de sa peau idéalisée. J'observai seulement que les coins de la bouche avaient un peu perdu de leur fermeté, les joues, au-dessous des paupières, pris la teinte d'un marbre à l'ombre, et je remarquai par instant que le timbre musical de sa voix claire et impérieuse était comme voilé, inégal, plaintif; certaines cordes de la lyre des sens ne vibraient plus.

Son costume dénotait aussi un changement. Sa tunique de pourpre n'était garnie que d'un galon d'or. Ni perles, ni fleurs, ni diamants dans les cheveux. Au cou, rien qu'un collier à grosses boucles de corail; un bracelet semblable s'enroulait au poignet de sa négresse.

El-Méram était riche. Les guerres, qui avaient appauvri Tounny, avaient quintuplé sa fortune. Contre ses goûts, lui imposait-il cette mise simple?

— Au moins tu es la favorite de ton maître? lui demandai-je.

— Le maître adore Kita et aime mieux Natile et

Adoudja que moi.

La froide tranquillité avec laquelle Néréisae m'avouait cela me fut pénible.

— Tu es malheureuse? m'écriai-je.

— Parce que El-Méram à plusieurs femmes? Mignonne, je ne jalouse pas Kita et n'envie pas mes rivales. Ma beauté et ma naissance égalent les leurs. Mon maître m'a prodigué des tendresses; j'ai eu son amour; jamais il ne me frappe, même quand je mérite qu'il me châtie. Il défend à ses femmes de me commander et de couvrir mes paroles. Je ne dépends que de lui et il ne m'oblige pas comme Natile et Adoudja de tisser ses burnous.

— Pourquoi ça?

— L'homme qui possède du fer et de l'or se forge avec le fer des instruments de travail dont il tire parti, et convertit l'or en bijoux dont il se pare. Natile et Adoudja sont le fer d'El-Méram; ma beauté, son bijou. Il les attache à ses métiers, il se pare de moi.

Ce joli apologue me rassura. Fier d'elle, El-Méram devait l'aimer particulièrement et ne point la priver de parures.

— Voudrais-tu voir mes compagnes, Hélène? Elles sont avec les enfants sur la terrasse des platanes. Nous allons y aller.

— J'ai cette curiosité. Mais tu es des enfants? Une fille.

— Une fille! et tu ne me la montres pas! Ou est-

tion pour eux que de simples mesures de grâce dont le gouvernement est toujours maître de prendre l'initiative sous sa seule responsabilité.

Nous croyons savoir que le gouvernement, après s'être assuré que cette mesure sera bien accueillie dans notre colonie algérienne, est disposé à la réaliser. (France.)

Dans l'un de nos ministères on étudie depuis une huitaine de jours un projet de loi de suppression du budget des cultes qui serait tout prêt à être présenté aux Chambres, à l'ouverture de la session, si le gouvernement sentait le besoin de frapper un grand coup sur l'opinion publique.

Le *Télégraphe*, journal officieux du gouvernement opportuniste, déclare que nous sommes à la veille d'événements graves en Orient.

On lit dans *l'Estafette*: Nous étions bien informés en annonçant que l'accueil qui serait fait à Cherbourg, à M. Grévy, serait des plus froids.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a reçu de M. Lavieille, député de la Manche, une lettre en ce sens.

Il s'y trouve la phrase suivante, que nous transcrivons littéralement:

« Si M. le Président de la République vient à Cherbourg sans être précédé de la révocation du préfet maritime, il pourrait y être mal accueilli... »

Et, plus loin, M. Lavieille ajoute:

« Si au contraire vous faites décorer M. X..., tout se passera très-bien. »

M. Constans est perplexe.

Le voyage du Président est donc bien compromis.

Que M. Grévy se méfie; qu'il ne s'embarque pas inconsidérément dans un voyage qui peut lui procurer des désenchantements.

Le *Temps* annonce que le Président de la République sera accompagné, dans son voyage à Cherbourg, par quatre ministres: l'amiral Jauréguiberry, le général Farre, M. Constans et M. Varroy.

Un maire vient d'être frappé de suspension pour avoir fait travailler le 14 juillet, jour de la fête républicaine! L'histoire est peu croyable et pourtant elle est vraie. Il s'agit du maire de Rai, dans le département de l'Orne, qui, étant industriel et ayant des travaux pressés, n'a pas fermé son usine ce jour-là. Suspendu par le préfet, il a immédiatement envoyé sa démission par la lettre suivante:

« Monsieur le préfet de l'Orne,

Je n'accepte pas la suspension simple, fondée sur ce motif que j'ai dû faire travailler mes ouvriers aujourd'hui. Je me dois

avant tout à mes affaires, et, quand j'ai rempli mes devoirs de maire dans ma commune, je veux être libre de faire les règlements de mes usines, je veux, comme industriel, reconnaître telle ou telle fête et chômer, quand cela ne porte pas préjudice à mes intérêts. Mes commandes m'ont forcé à faire travailler le jour de la Pentecôte; alors quoi d'étonnant si je tiens ouverts mes ateliers le 14 juillet?

Il y a trois ans, je me suis laissé nommer maire pour être agréable à la commune; mais, pour cela, je n'ai pas abdiqué ma liberté. Je vous prie donc de recevoir mon entière démission.

« Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

J.-O. MOUCHEL. »

M. Mouchel est libre de faire travailler le dimanche, qui n'est que le jour de Dieu; mais le 14 juillet est le jour de la République, et ce jour-là il n'y a plus de liberté!

STATISTIQUE DES JOURNAUX RÉPUBLICAINS.

Les journaux républicains se multiplient au point que le public ne sait plus guère à quelle feuille se vouer, ni quelle feuille représente plus particulièrement telle ou telle nuance de l'opinion républicaine.

La statistique suivante établira, en quelques lignes, le caractère de ces journaux.

Parmi les 29 journaux républicains de Paris, on en compte cinq attachés à la politique du centre-gauche. Ce sont:

Le *Parlement*, journal de MM. Dufaure et Ribot, organe centre gauche, acceptant sur certains points la politique du centre droit.

Le *Globe*. Le *Nouveau Journal*, recevant ses inspirations de M. Jules Simon. Le *Télégraphe* et le *Journal des Débats*.

Le journal la *Paix*, également centre gauche, passe pour exprimer spécialement les idées de M. Jules Grévy.

Les journaux dévoués à la politique de la gauche républicaine sont:

Le *Temps*.

Le *National*.

Le *Petit National*.

Le *XIX^e Siècle*.

Journaux attachés à la politique de l'Union républicaine:

Le *Journal français*.

Le *Petit Journal*.

Le *Siccle*, dirigé par M. Henri Brisson.

Le *Événement*, journal plutôt littéraire, et étant à l'opinion républicaine ce que le *Gauleois* est à l'opinion réactionnaire.

Le *Voltaire*.

Les journaux radicaux sont:

Le *Justice*, la *Marseillaise*, l'*Intransigeant*, le *Mot d'Ordre*, la *Lanterne*, le *Petit Parisien*, le *Citoyen*, qui est aussi l'organe du parti socialiste.

Quelques journaux méritent une mention spéciale:

La *France*, organe républicain, ne défend avec persistance les idées d'aucun groupe de la majorité parlementaire. Elle est le journal personnel de M. Emile de Girardin.

Le *Petit Journal*, également soumis à la

direction de M. de Girardin, peut être considéré comme un organe gouvernemental.

Le *Rappel*, journal franchement républicain, s'est fait une place à part parmi les journaux littéraires.

La *Vérité*, qui vient de faire son apparition, prône le système gouvernemental de l'Amérique.

Journaux socialistes:

Le *Citoyen* et le *Réveil social*.

Journaux ultra-démagogiques:

L'*Égalité*, le *Père Duchêne* et le *Proletaire*.

Parmi ces journaux, notons ceux qui combattent avec vigueur M. Gambetta. Ce sont:

La *Marseillaise*, le *Mot d'Ordre*, l'*Intransigeant*, la *Vérité*, la *Lanterne*, le *Citoyen*, l'*Égalité*, la *Justice*, le *Nouveau Journal*, le *Réveil social*, le *Parlement*, le *Petit Parisien*, le *Proletaire*, le *Père Duchêne*. (National.)

UNE ÉPHEMÉRIDE RÉVOLUTIONNAIRE.

Donnons place aujourd'hui à une éphéméride de la Révolution.

C'est le 25 juillet 1794 (il y avait dimanche 86 ans) que furent exécutés, sur la place du Trône, Roucher, l'auteur du poème des *Mois*, âgé de 49 ans, et le poète André Chénier, âgé seulement de 32 ans.

André Chénier avait rédigé les lettres adressées par Louis XVI aux membres de la Convention nationale. On en retrouva dans ses papiers la copie originale, écrite de sa main.

On dirait vraiment qu'il avait eu dès le commencement de la Révolution le pressentiment du sort qui l'attendait. Voici comment il terminait, le 24 août 1790, son « avis aux Français »:

« J'ai goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien, en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrompus que j'ai démasqués. S'ils triomphent, ce sont gens par qui « il vaut mieux être pendu que regardé comme ami. »

André Chénier, réduit à se cacher dans Paris, fut arrêté le 17 mars 1794, dans la maison n° 97 de la rue de Cléry, où il se croyait en sûreté. Ecroué à Saint-Lazare et sachant qu'il n'en sortirait que pour aller à la guillotine, il eut le rare courage de retoucher ses poésies et d'en composer de nouvelles.

Tout le monde connaît son ode intitulée *la Jeune Captive*, écrite pour M^{lle} de Coigny, et qu'on ne peut lire sans émotion.

Un jour, agité par de sinistres pensées et voyant que le bourreau venait prendre tous les jours quelques-uns de ses compagnons d'infortune, il chercha à exprimer en vers les angoisses de son âme:

Comme un dernier rayon comme un dernier zéphire,
Anime la fin d'un beau jour,
Au pied de l'échafaud, j'essaie encore ma lyre,
Peut-être est-ce bientôt mon tour!

Le poète n'eut pas le temps de terminer la pièce commencée. Une voix se fit entendre dans les longs et sombres corridors de Saint-Lazare. C'était le messager de la mort qui appelait les victimes du jour. La charrette des exécutions était à la porte, déjà chargée d'illustres martyrs.

André Chénier y monta silencieusement, mais sans faiblesse. On avait appris à bien mourir. Quelle ne fut pas sa surprise et sa douleur de se trouver à côté de Roucher! Durant le long trajet de Saint-Lazare à la place du Trône, les deux poètes ne s'occupèrent que de poésie et de belles-lettres.

La veille, lorsque l'on avait prévenu Roucher que son nom était sur la liste fatale, il avait fait faire son portrait par un de ses compagnons d'infortune, et tracé au bas ces quatre vers si connus:

Ne vous étonnez point, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je songeais à vous.

André Chénier et Roucher furent exécutés avec trente-six autres, parmi lesquels le marquis de Roquelaure et Créqui de Montmorency.

Combien de journées semblables se sont succédées sans interruption sous le règne de la Terreur!

Retour de l'Impératrice.

S. M. l'Impératrice Eugénie a débarqué mardi, à midi, à Southampton. La princesse Béatrice, qui avait été chargée par la reine Victoria d'apporter à Sa Majesté ses souhaits de bienvenue sur le sol anglais au retour de son douloureux pèlerinage, était montée à bord du *Trojan*, ainsi que le gé-

ral Ponsomby, qui l'accompagnait, et qui avait quitté l'Impératrice qu'à la gare après l'avoir vue partir par le train de Londres.

Avant d'arriver à Southampton, l'Impératrice a reçu les officiers du *Trojan* et les a remerciés, en quelques paroles simples, entrecoupées de sanglots, pour les soins empressés dont elle a été l'objet à bord. Puis, elle a donné à chacun d'eux sa photographie, portant sa signature et la date

A Waterloo station, une foule émue et respectueuse attendait Sa Majesté, qui, à trois heures et demie, est remontée en wagon pour la gare de Chislehurst, d'où elle est allée tout d'abord à la chapelle de Sainte-Mary s'agenouiller dans le sanctuaire qui renferme les restes de l'Empereur Napoléon III et du Prince Impérial.

Les personnes qui accompagnaient l'Impératrice ont attendu, à genoux devant la grille, qu'elle eût fini de prier sur le cercueil de son mari et de son enfant.

Mardi soir, Sa Majesté était rentrée à Camdem-House, où tout lui rappellera encore les jours où son fils bien-aimé venait, et d'espoir, lui apporter chaque matin son baiser affectueux.

Un grand nombre de personnages importants du parti bonapartiste avaient quitté Paris pour saluer l'Impératrice Eugénie, de retour à Chislehurst.

Étranger.

ITALIE. — Le général Milon, chef d'état-major du général Bonelli, remplacé ce dernier dans le ministère de la guerre. Colonel Napolitain, colonel dans l'armée des Deux-Siciles, et entré dans l'armée italienne son grade à la fusion de 1860, il s'est distingué dans la répression du brigandage en Calabre. Promu général, il eut le commandement en second du corps d'état-major au ministère de la guerre. Il n'a jamais participé aux discussions politiques. Il est parti il y a deux jours pour Turin, pour se mettre à la disposition du roi, comme membre du cabinet.

Le Parlement italien a voté un impôt que l'on peut appeler la taxe de la vanille.

Les titres et les décorations sont frappés des taxes suivantes: pour le titre de prince, 30,000 francs; pour celui de duc, 25,000 francs; pour celui de marquis, 20,000 francs; pour celui de comte, 15,000 francs; pour celui de baron, 10,000 francs; pour tout autre titre, 5,000 francs; pour les blasons, 700 francs; pour la permission de porter une décoration étrangère, 90 francs.

Il est à supposer que plus de la moitié de ceux qui portent des titres refuseront de ne pourront pas payer cette taxe.

(Grand Journal.)

Chronique militaire.

On annonce, dit le *Figaro*, que le gouvernement voulant se rendre compte du résultat que peut donner en temps de guerre notre nouvelle organisation militaire, serait dans l'intention de faire prochainement un essai de mobilisation générale de l'armée.

La *Liberté* et les *Tablettes d'un Spectateur* démentent cette nouvelle et disent que le général Farre ne s'est pas encore occupé de cette question.

Cependant, dit l'*Union de l'Ouest*, nous devons faire observer qu'à Angers, depuis une quinzaine de jours, la police municipale a fait une enquête, dans plusieurs maisons, pour savoir le nombre de soldats que l'on pourrait recevoir en cantonnement. Les agents de police, chargés de l'enquête, disaient que l'on s'attendait à un grand mouvement de troupes. Or, comme les grandes manœuvres du 9^e corps opèrent, cette année, entre la Vienne et la Loire, fort loin d'Angers, on ne peut deviner quel mouvement motive ces préparatifs. C'est peut-être de là que sont nés les bruits de mobilisation générale. Des explications précises, à ce sujet, ne seraient pas inutiles, au moins pour renseigner les populations.

Le ministre de la guerre vient de décider que des sommiers seront désormais substitués aux paillasses actuellement en usage

elle, que je l'embrasse?

Néréisse siffla. Une vieille femme accourut.

— Djellie? dit Néréisse.

La vieille roula des yeux effarés, elle n'en croyait pas ses oreilles. On lui répéta: Djellie? Elle retourna à l'habitation en grommelant des Allah! Allah! et revint avec un amour d'enfant de trois à quatre ans, qu'elle planta droit dans l'allée du bosquet.

— Voilà Djellie! la fille d'El-Méram, dit Néréisse d'un ton singulier.

Djellie n'annonçait pas devoir hériter de la beauté extraordinaire de sa mère. Sa carnation était plus chaude, sa peau plus brune. Mais elle avait de longs yeux superbes, des sourcils admirablement arqués, des petits petons et des petites menottes d'une finesse d'attache circassienne. Je cherchai à l'attirer. Étonnamment sauvage, elle avait peur de l'étranger.

— Bel-Adjel, beau gra!, Lella de Savors sbsalsh-el-krir. (Ici de suite, dire bonjour à madame, lui commanda durement Néréisse.)

L'enfant trembla et se recula effrayée. La vieille la saisit par le cou et me la poussa.

Néréisse pâlit à la brutalité de la vieille, mais elle ne se révolta pas et répondit à mon regard indigné:

— Mounie a bien fait de la faire avancer, puisqu'elle se refusait à marcher.

Je pris Djellie sur mes genoux et je la caressai sans mot dire. La pauvre petite, câlinée, embras-

sée, s'approvoisa bientôt et me fit toutes sortes d'agaceries mignonnes.

— Veux-tu venir, avec Lella de France, te promener sur la terrasse? lui demandai-je en sautant.

— Ma bonne Hélène, une Araïbe ne comprend pas ton « veux-tu? » dis-lui « viens! ou va-t-en. »

— hada hou el goustou natal, tel est mon plaisir. Elle est née pour obéir.

— Viens alors, Djellie, dis-je en soupirant.

Les expressions de Néréisse me glaçaient.

(A suivre.)

AGUSTA COUPRY.

Theatre de Saumur.

VENDREDI 30 juillet 1880.

TROUPE DU PALAIS ROYAL.

M. DAUBRAY, M. MILHER, M^{lle} RAYMONDE, M^{lle} LAVIGNE, M. NUMES, M. NOBLET.

LA GIGIÈLE

Comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus.

LE MÉNAGE POPINCOURT

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. H. Raymond et Boucheron.

Qui de 3, paie 3, reste 0.

Conférence par M. DAUBRAY.

VOYAGE A TROIS ÉTOILES

Scène par M. MILHER.

GREDDIN DE SAPEUR

Folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Hermil et Aubert.

et qui n'a
rés l'avoit
l'impe-
n et les a
simples
les soins
à la Doua.
sa photo
la date
éme et
qui, à
montée en
rat, doit
appelle de
sanctuaire
pour Nopo-
tient l'im-
devent la
sur le cer-
renrée. Il
pellerà en-
mé venail,
le jeunesse
matin son
ges impor-
ent qu'il
génie, de

Le Conseil Général possède des attributions administratives et financières parfaitement déterminées, et qui ne sont point subordonnées aux esprits de la politique. Il vote chaque année un budget de près de **TROIS MILLIONS** qu'il répartit avec la plus grande impartialité, suivant les besoins justifiés du département et des communes.

En Maine-et-Loire, le Conseil Général est composé, pour les **trois quarts** au moins, de conservateurs, et les élections partielles qui vont avoir lieu ne pourront en rien modifier cette majorité dont j'ai toujours fait partie. Nos adversaires ne peuvent le contester, puisque la plupart des candidats conservateurs rééligibles n'ont pas même de concurrents.

Comment donc ose-t-on dire que je ne pourrai rien obtenir, alors que je ferai partie de la majorité du Conseil ?

Les patrons de mon concurrent essaient d'exploiter le désastre causé par la grêle dans douze communes du canton, et ils cherchent à faire croire que si M. Perrault est nommé, il sera accordé un secours considérable pour indemniser les cultivateurs.

Les Electeurs du canton de Montreuil ne seront point dupes de cette manœuvre ; ils savent à l'avance que les secours sont accordés suivant des règles fixes et que, par suite, ils seront exactement les mêmes, quel que soit le résultat de l'élection.

Jusqu'à ce jour, il n'a été alloué que 4,000 francs pour les 33 communes frappées par la grêle. La commission nommée pour la distribution de ces secours a décidé qu'après avoir pris l'avis de leurs conseillers municipaux, les maires lui enverraient leurs propositions. Je ne fais pas partie de cette commission pour un motif très-naturel, c'est que M. le Préfet en a écarté, et avec raison, tous les conseillers généraux et d'arrondissement rééligibles.

Si j'ai l'honneur d'être réélu, je compte réclamer au Conseil Général un secours spécial pour venir en aide aux victimes de la grêle.

Deux journaux, que l'on a répandu à profusion dans le canton, contiennent des imputations diffamatoires et injurieuses contre moi ; j'ai cité ces journaux devant les tribunaux.

Ai-je besoin d'ajouter que, si je suis réélu, vous trouverez toujours en moi le même zèle et le même dévouement pour soutenir les intérêts du canton. Mes connaissances en droit, ma longue pratique des affaires et la sympathie de mes collègues me rendront la tâche facile.

Voire dévoué concitoyen,
PROSPER GIGOT,
Docteur en droit, maire de Saint-Cyr-en-Bourg, Conseiller sortant.

Le Conseil Général possède des attributions administratives et financières parfaitement déterminées, et qui ne sont point subordonnées aux esprits de la politique. Il vote chaque année un budget de près de **TROIS MILLIONS** qu'il répartit avec la plus grande impartialité, suivant les besoins justifiés du département et des communes.

En Maine-et-Loire, le Conseil Général est composé, pour les **trois quarts** au moins, de conservateurs, et les élections partielles qui vont avoir lieu ne pourront en rien modifier cette majorité dont j'ai toujours fait partie. Nos adversaires ne peuvent le contester, puisque la plupart des candidats conservateurs rééligibles n'ont pas même de concurrents.

Comment donc ose-t-on dire que je ne pourrai rien obtenir, alors que je ferai partie de la majorité du Conseil ?

Les patrons de mon concurrent essaient d'exploiter le désastre causé par la grêle dans douze communes du canton, et ils cherchent à faire croire que si M. Perrault est nommé, il sera accordé un secours considérable pour indemniser les cultivateurs.

Les Electeurs du canton de Montreuil ne seront point dupes de cette manœuvre ; ils savent à l'avance que les secours sont accordés suivant des règles fixes et que, par suite, ils seront exactement les mêmes, quel que soit le résultat de l'élection.

Jusqu'à ce jour, il n'a été alloué que 4,000 francs pour les 33 communes frappées par la grêle. La commission nommée pour la distribution de ces secours a décidé qu'après avoir pris l'avis de leurs conseillers municipaux, les maires lui enverraient leurs propositions. Je ne fais pas partie de cette commission pour un motif très-naturel, c'est que M. le Préfet en a écarté, et avec raison, tous les conseillers généraux et d'arrondissement rééligibles.

Si j'ai l'honneur d'être réélu, je compte réclamer au Conseil Général un secours spécial pour venir en aide aux victimes de la grêle.

Deux journaux, que l'on a répandu à profusion dans le canton, contiennent des imputations diffamatoires et injurieuses contre moi ; j'ai cité ces journaux devant les tribunaux.

Ai-je besoin d'ajouter que, si je suis réélu, vous trouverez toujours en moi le même zèle et le même dévouement pour soutenir les intérêts du canton. Mes connaissances en droit, ma longue pratique des affaires et la sympathie de mes collègues me rendront la tâche facile.

Voire dévoué concitoyen,
PROSPER GIGOT,
Docteur en droit, maire de Saint-Cyr-en-Bourg, Conseiller sortant.

Canton de Saumur (Nord-Est).

Dans ce canton, le concurrent de l'honorable M. Bruas, M. Bodin, ancien maire de Saumur, écrit aux électeurs : « Avec de nouvelles institutions, il faut des hommes nouveaux. » De là, il part en guerre pour insinuer qu'il est bien plus certain que le conseiller actuel d'obtenir les faveurs du gouvernement. Ceci serait vraiment extraordinaire sous un gouvernement démocratique ; ce qui est dans l'intérêt des masses ne doit pas être rejeté en raison d'un homme, ou ce gouvernement n'est pas digne du peuple.

Les chemins de fer ont toujours été le grand cheval de bataille pour les candidats aux abois ; l'on a même vu des postulants faire planter des jalons et dresser des plans pour les besoins de leur cause. M. Bodin ne cherche point à innover ; il se lance sur les chemins de fer votés et démontre, par A plus B, ce qui est au vu et au su de tous depuis longtemps, que la traversée proposée dans la Vallée ne répond pas aux intérêts des habitants. Aussi on ne peut pas être en désaccord avec lui, puisqu'il s'est inspiré des modifications qui lui propose auprès des intéressés eux-mêmes.

Il faut, en outre, écrit M. Bodin : « que le projet de canalisation de l'Authion reçoive son exécution. »

Ce n'est pas encore une découverte, et rien ne prouve, quoi qu'il en dise, qu'il sera plus heureux que ses devanciers.

Il faut, dit-il encore : « que les études d'un pont sur la Loire, un peu en avant de Gauré, en face de Montsoreau, soient reprises. »

Voilà où M. Bodin noie sa candidature et risque fort de la faire perdre à tout jamais. Il n'est pas un électeur qui puisse prendre au sérieux « son concours pour la solution de

cette question. » Cette promesse est trop alléchante pour qu'on y croie.

Qu'on remarque bien que M. Bodin ne parle que d'une étude de pont. Il sait trop que la construction est irréalisable pour la mettre en avant. Qu'importe donc aux populations les plans et devis des ingénieurs, si tout doit rester en plan !

Si M. Bodin est tout-puissant, que n'a-t-il déjà plaidé la cause de ce canton auprès de ses amis, et obtenu ce qu'il signale comme un avantage ? Il aurait droit ainsi à la reconnaissance des habitants et pourrait compter sur leurs suffrages. Mais il trouve une quantité d'améliorations en leur faveur, le jour où il a besoin d'eux ; aussi les électeurs ne paraissent pas décidés à aller à lui. « Ce monsieur nous promet trop de beurre, disent-ils, cela nous paraît louche. Du reste, il n'est point de chez nous, il n'a aucun intérêt dans le canton. Né à Chinon, il a fait de bonnes affaires à Saumur, puis a porté ses capitaux loin du Saumurois, au Blanc, dans le département de l'Indre. Qu'il aille solliciter les suffrages de ses campagnards. » Et c'est justice.

M. Bodin restera sur le carreau, mais il aura à cœur de se signaler en aidant de tout son pouvoir, comme simple mortel, le canton pour lequel il trouverait tant à faire comme conseiller général.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

L'Événement croit pouvoir annoncer la réorganisation de l'École de cavalerie sur les bases suivantes :

1° L'ouverture des cours aura lieu à l'avenir pour la division des officiers d'instruction, des officiers élèves, des sous-officiers élèves officiers, des vétérinaires stagiaires, à la date du 1^{er} octobre. Ces cours devront être terminés le 4^{er} septembre suivant, afin de permettre au personnel de l'École de suivre les manœuvres d'automne auxquelles assisteront la plupart des officiers du cadre, les officiers d'instruction de cavalerie et d'artillerie, ainsi que les officiers élèves dont le cours sera terminé ; les officiers d'instruction de cavalerie et d'artillerie et les sous-officiers élèves officiers qui devront entrer à l'École le 1^{er} octobre 1880.

2° Les officiers d'instruction à désigner dans les différentes armes ne devront pas avoir atteint l'âge de trente-un ans le 31 décembre de l'année de leur admission à l'École.

3° Les inspecteurs généraux désigneront les officiers d'instruction qui devront suivre les cours.

Les officiers d'artillerie et du train seront au nombre de 19 seulement.

4° Les sous-officiers de cavalerie proposés pour le grade de sous-lieutenant ne seront plus soumis au classement de la commission supérieure des commandants de corps d'armée. Les états de proposition seront dorénavant établis par les inspecteurs généraux avec les appréciations des commandants de corps d'armée. Ces états devront être envoyés au ministre avant le 4^{er} septembre.

Les propositions faites seront soumises à une délégation du comité de cavalerie, composé du général président et de deux généraux de cavalerie membres, ayant mission d'arrêter le classement.

Le ministre se réserve le droit de désigner, en suivant l'ordre du classement, le nombre d'élèves officiers d'après le chiffre présumé des vacances.

Ces dispositions sont applicables à partir de cette année.

L'Événement n'est point, que nous sachions, un organe officiel ; mais, si ses renseignements sont exacts, l'effectif de l'École sera réduit d'une façon sensible.

On dit que l'élément civil serait pour quelque chose dans cette décision ministérielle. Toujours démolir, c'est bien le rôle de la République. L'armée n'en souffrira pas seulement, la ville de Saumur devra aussi en témoigner toute sa reconnaissance aux promoteurs de l'idée.

Le troisième trimestre des assises de Maine-et-Loire ouvrira à Angers lundi prochain 2 août, sous la présidence de M. Bazin, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ayant pour assesseurs MM. Chamailard, chevalier de la Légion d'Honneur, et Lair, conseillers près la Cour.

A cette session seront appelées, savoir :
A l'audience de mercredi 4 août, l'affaire

Louis Lutin, de Milly ; tentative d'assassinat sur la personne de sa belle-mère. — Défenseur : M^e Affichard.

A l'audience de jeudi 5, l'affaire Antoine Tessier dit Poulet ; homicide volontaire et vol qualifié, à Beaulieu. — Défenseur : M^e Lucas.

Dans la liste des jurés désignés pour cette session, se trouvent les noms suivants :

M. M. Granry, Séraphin, maire de Vihiers ; Derouet, Louis, adjoint à Distré ; Duvau, Brutus-François, propriétaire à Longué ; Pescheteau, Pierre, propriétaire à Longué ; Chevalier, Léonard, propriétaire à Saumur.

Le Journal officiel publie le texte de la loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Pouancé à la ligne de Paris à Brest, près Laval, par la station de Craon, sur le chemin de fer de Chemazé à Craon, et par ou près Cossé-le-Vivien.

L'assemblée de Saint-Martin-de-la-Place aura lieu, au bourg de la commune, dimanche prochain 1^{er} août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

A l'occasion des fêtes de Rabelais, des courses de vélocipèdes avaient lieu à Tours. Nous relevons, parmi les vainqueurs, les noms suivants :

4^e prix du concours international, M. Hart, de Saumur ; 5^e prix, M. Brunet, de Saumur ; 3^e prix de la course de consolation, M. Sarrazin, d'Angers.

On lit dans le Thouarsais :

« Vendredi soir, le fils de M. Quillet, menuisier à Crevant, pêchait sur le Thouet, lorsqu'en saisissant son filet pour le ramener dans sa barque, il serra entre les mailles un aspic qui le mordit à la main. Le blessé, ne se préoccupant point de cette morsure, eut l'imprudence d'aller chercher au moulin quelque outil pour tuer le reptile. Ensuite il s'en fut au loin prendre conseil d'un spécialiste qu'il ne trouva pas.

« Tous ces retards permirent à l'inflammation de faire des progrès, et l'état du malade est aujourd'hui très-grave. »

La gendarmerie de Langeais a arrêté en flagrant délit d'incendie un individu nommé Houdin, Louis, âgé de 24 ans ; il avait incendié un grenier rempli de fourrages, appartenant au sieur Amiraux.

La perte est évaluée à environ 4,000 fr., et est couverte par une assurance.

Houdin a fait aux magistrats les aveux les plus complets. (Indépendant.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 29 juillet.

Les dispositions générales du marché sont notablement meilleures. On subit l'impression causée par la baisse des Consolidés anglais ; mais on se rend compte que nos intérêts français sont absolument en dehors de l'événement, et dans l'opinion commune on croit à une prochaine reprise.

Le 5 0/0 fait 119.10. L'Italien est à 82.90. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche s'arrête, de son côté, à 74.90.

Il y a une légère réaction sur le Crédit Lyonnais à 922.80. La Banque de Paris reste comme hier à 1,035. Le Crédit foncier va de 1,232.50 à 1,242.50. La Banque d'Escompte est très-ferme, donnant lieu à d'importants achats de portefeuille. La Banque hypothécaire est demandée. La Société générale française de Crédit ne s'éloigne pas du cours de 720 qui assure, du reste, aux acheteurs le bénéfice d'une hausse large et prochaine.

La Banque parisienne supporte de nouveau quelques réalisations à 660. Une prime de 160 fr. paraît encore tout à fait excessive. La Rente foncière parisienne est sans affaires à 610.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière donnent lieu à un mouvement d'affaires considérable. Pour obtenir, à 420 fr. net à payer, ces titres qui sont remboursables à 2,500 fr., il faut adresser ses ordres à la Société générale française de Crédit, 7, rue de Londres, à Paris, avant samedi 31 juillet courant.

On constate beaucoup de fermeté sur les obligations des Chemins de fer brésiliens à 472.85, à prix égal avec les fonds d'Etat du Brésil, ces titres coteraient 495 fr. Il y a donc tout intérêt à acheter au prix actuel.

Les demandes commencent à affluer à la Banque du Midi, sur les obligations d'Alais au Rhône et à la Méditerranée. L'émission a lieu en vertu d'une autorisation du ministre des travaux publics, conformément aux clauses nouvelles des cahiers des charges.

On demande à 720 les actions de la Réassurance.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTIONS.

Canton de Montreuil-Bellay.

Que les électeurs se tiennent sur leurs gardes ! Les candidats nouveaux qui veulent supplanter les membres actuels du Conseil général usent de ficelles en tous genres et des plus fortes.

Dans le canton de Montreuil-Bellay, la grêle du 16 juillet semble être venue juste à point pour les besoins de l'élection de M. Perrault. Ses patrons font vibrer la corde de l'intérêt aux oreilles des habitants des campagnes et ne craignent pas de dire aux électeurs qu'en nommant leur protégé, ils recevront des secours bien plus considérables qu'en continuant leur confiance à M. Gigot. C'est une petiteesse de procédé dont rougira lui-même M. Perrault, et il sera, nous n'en doutons pas, tout le premier à le démentir et à le condamner.

Il fera savoir aux électeurs que ce sont de maladroits amis qui les trompent ainsi ; il leur dira que semblable engagement n'est pas honnête et tourne toujours à la confusion de quiconque s'en sert.

Les électeurs de ce canton en font du reste justice eux-mêmes ; ils savent parfaitement que c'est un leurre.

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a accordé que 4,000 fr. pour les 33 communes atteintes par la grêle, et qui ont éprouvé une perte de près de cinq millions. C'est bien peu, mais c'est toujours ainsi en pareil cas : les crédits mis à la disposition de M. le ministre de l'Agriculture, pour secourir les sinistrés de tous genres et pour toute la France, étant relativement minimes, il ne peut venir en aide aux victimes du désastre que dans une mesure insignifiante.

Le Conseil général de Maine-et-Loire peut, sur les fonds départementaux, attribuer dans une proportion plus large des secours à toutes les communes ravagées, et M. Gigot, membre de la majorité du Conseil, sera toujours plus écouté que M. Perrault, qui appartiendrait à la minorité de cette assemblée.

Les électeurs se le tiendront donc pour dit et ne se laisseront pas tromper par de séduisantes promesses irréalisables.

M. Gigot, pour éclairer à cet égard les électeurs, leur a adressé la circulaire suivante :

« Messieurs et chers Concitoyens,

« Vous m'avez appelé pour la première fois au Conseil Général en 1871, et vous avez renouvelé mon mandat en 1874.

« Pendant ces neuf années, la plus grande partie de mon temps a été consacrée à l'accomplissement de la mission que vous m'avez confiée.

« Mes efforts n'ont point été impuissants : d'importants travaux ont été exécutés dans le canton avec l'aide des subventions accordées par le Conseil Général. Il me suffit de citer : le chemin de fer de Poitiers à Saumur, la ligne de Montreuil à Angers, le pont de Couché et le pont de Gastines sur le Thouet, et les abords du pont de Douvy.

« Presque toutes les communes ont reçu des subventions pour achever leurs chemins vicinaux.

« Ne pouvant contester les services que j'ai pu rendre aux communes et aux particuliers, mes adversaires cherchent à égarer l'opinion publique en prétendant qu'à l'avenir je ne pourrai rien obtenir. Vous ferez facilement justice d'une insinuation aussi peu sérieuse.

PINS
ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acridités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^{ie} (limited), 3, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 48 soir.	11 h. 48 soir.	11 h. 48 soir.
8 h. 15 —	—	—	—	—	—
11 h. 25 —	—	—	—	—	—
1 h. 17 soir.	—	—	—	—	—
4 h. 56 —	—	—	—	—	—
7 h. 50 —	—	—	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 45 soir.	11 h. 48 soir.	11 h. 48 soir.	11 h. 48 soir.
8 h. 35 —	—	—	—	—	—
12 h. 45 soir.	—	—	—	—	—
6 h. 45 —	—	—	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	omnibus-mixte.
3 — 32 —	soir.	4 — 44 —	soir.
7 — 15 —	express.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers).	—	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET 1880.

Valeurs au comptant				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 40	»	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	567 50	2 50	»
3 % amortissable	86 20	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1250	10	»	Canal de Suez	1157 50	7 50	»
4 1/2 %	115 60	10	»	Obligations foncières 1877	360	»	1	Société autrichienne	598 75	»	»
5 %	119 15	15	»	Obligations communales 1879	474 50	50	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510	»	5	Oblig. foncières 1879 3 %	473	»	1	Est	384 75	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	5	»	Midi	386	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	535	»	»	Crédit mobilier	615	»	10	Nord	389	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	735	»	»	Orléans	384 50	»	»
— 1863, 4 %	534	»	»	Est	751 25	»	»	Ouest	386	»	»
— 1869, 3 %	403	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1341 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	386	»	»
— 1871, 3 %	395	»	50	Midi	1000	»	12 50	Paris (Grande-Ceinture)	388	»	»
— 1875, 4 %	548	»	»	Nord	1580	»	19	Paris-Bourbonnais	385	»	»
— 1876, 4 %	519	»	»	Orléans	1207 50	1 25	»	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3495	5	»	Ouest	805	»	»				
Comptoir d'escompte	960	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1315	»	7 50				

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
A VENDRE
OU A LOUER
Pour le 24 juin 1881.
MAISON
Avec cour, jardin, écurie.
Rue Beaurepaire, n^o 37.
S'adresser à M^{me} veuve BOURNET, même rue, n^o 41, ou audit M^e LE BLAYE. (441)

Etude de M^e HÉRY, notaire à Bressuire.
A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ.
Avec entrée en jouissance prochaine.
UN GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT
Situé ville de Bressuire, connu sous le nom de
CAFÉ FRANÇAIS
Cet immeuble, situé Grande-Rue et rue Notre-Dame, avec façade principale sur la Grande-Place du Marché de Bressuire, comprend : au rez-de-chaussée, deux grandes salles de café, avec caves, cours et servitudes nombreuses; grands appartements et greniers au premier et au deuxième étage; salons au premier étage, occupés par le cercle littéraire de Bressuire, etc., etc.
On vendra avec l'immeuble tout le matériel du café.
Facilité de paiement.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHARPENTIER, propriétaire de l'établissement, soit à M. HÉRY, notaire à Bressuire, chargé de la vente. (410)

A CEDER
UN MAGASIN
DE ROUENNERIE
Situé au Pont-Foucard, près Saumur.
Bonne clientèle de campagne.
S'adresser à M. CAUCHET-FALOUR.
MAISON
A LOUER
PRÉSENTMENT.
Rue du Marché-Noir, n^o 14.
Composée de :
Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.
S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, n^o 66, à Saumur. (289)

Etude de M^e THURÉ, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'UN JOLI MOBILIER
A Saumur, rue du Collège, n^o 3.
Le lundi 2 août 1880, à une heure de relevée.
Par le ministère de M^e THURÉ, commissaire-priseur.
DÉSIGNATION :
Plusieurs lits complets, armoires, commodes, secrétaires, buffets, glaces, pendules, rideaux, chauffeuses, chaises, plusieurs tables, vaisselle et verrerie, tapis, tableaux, garde-manger, paravent, baquets, jalousies, bouteilles vides;
Outils divers, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THURÉ. (447)

Etude de M^e THURÉ, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Après le décès de M. LAMBOURG, émailleur à Saumur,
DU MUSÉE LAMBOURG
ET MOBILIER
Le dimanche 8 août 1880, à une heure de relevée, et jours suivants, s'il y a lieu, à la même heure, à Saumur, quai de Limoges, n^o 69.
Par le ministère de M^e THURÉ, commissaire-priseur.
DÉSIGNATION :
Plusieurs très-belles pièces en émail ou verre filé, notamment un figre, un lion, une panthère et deux personnages de grandeur naturelle; le tout en parfait état de conservation;
Une pièce d'un grand mérite et d'intérêt local, représentant l'École de cavalerie de Saumur;
Pots à fleurs, émaux de toutes couleurs, en tubes et en baguettes, couleurs vitrifiables, etc., etc.;
Forge et outils d'émailleur, comptoirs, vitrines.
MOBILIER :
Lits complets, tables, chaises, fauteuils, linge de corps et de ménage, vaisselle, batterie de cuisine, armoire à glace, argenterie, vestiaire d'homme;
Autres meubles et ustensiles de mé-

nage, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THURÉ.
NOTA. — On vendra d'abord les objets d'art et marchandises.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite.
1^o La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;
2^o Une MAISON, à Nantilly, composée de cave, rez-de-chaussée, premier étage, grenier sur le tout; jardin, citerne et divers autres bâtiments;
3^o La PROPRIÉTÉ dite de la SABLONNIÈRE, à Saumur, route de Fontevrault, avec jardin, écurie et grenier à fourrage; vignes, cour et pommiers;
4^o MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;
5^o Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.
S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STRAUS, propriétaire, en son château de la Foie, et à P. LARCHEVÈQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n^o 2, à Saumur. (427)

A VENDRE
UN PETIT PHAÉTON, à quatre roues, à deux rotondes à balustres, sans capote, ayant très-peu servi.
S'adresser chez MM. Florisson, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagnaux. (404)

MAISON GUÉNAULT
Rue du Port-Cigogne, 2, SAUMUR.
VINS BLANCS ET ROUGES
Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

A VENDRE
UN CAMION
N'ayant presque pas servi.
S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

UNE MAISON IMPORTANTE
de Vins fins et Cognacs, de Bordeaux, désire être représentée à Saumur par un homme sérieux et connu dans la bonne société, de préférence par un officier en retraite, qui voudrait utiliser ses moments de loisir. — Affaire sérieuse.
S'adresser, pour renseignements, à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (436)

ON DEMANDE un jeune homme
désirant apprendre le commerce.
S'adresser à la Ville de Paris.

UN MÉNAGE demande un emploi
pour travail de toute espèce.
S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Troisième Edition.
LETTRES
SUR
LE BEAU EN LITTÉRATURE
Par M. l'abbé MÉRIT,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.
En vente chez M. DÉZÉ,
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.